

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN
COMTÉ DE MONTMORENCY**

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 6 JANVIER 2020

À la séance ordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue à la salle de la Mairie, lundi le 6 janvier 2020 étaient présents : Mesdames Chantale Gagnon, Diane Giguère, Messieurs Roger Roy, Simon Marcoux, Félix Laberge et Michel Laberge sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois.

1. Mot de bienvenue par Monsieur le Maire

La séance est ouverte par quelques mots de bienvenue à l'assistance par Monsieur le maire.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La secrétaire-trésorière fait la lecture de l'ordre du jour proposé.

20-01-9903

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que l'item divers demeure ouvert jusqu'à la fin de la session, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

3. Acceptation des procès-verbaux des séances du 2 et 16 décembre 2020

20-01-9904

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que les procès-verbaux du 2 et 16 décembre 2020 soient acceptés par le conseil municipal, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

4. Rapport de dépenses autorisées par la directrice générale et acceptation des comptes à payer

20-01-9905

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que le conseil municipal accepte le rapport de dépenses autorisées par la directrice générale durant le mois, en vertu de la réglementation sur la délégation de pouvoir # 06-547 et le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire # 07-562, et totalisant 168 325.42 \$, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la secrétaire-trésorière.

20-01-9906

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que le conseil autorise le paiement des comptes à payer totalisant 211 718.56 \$ et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

5. Première période de questions

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

6. Correspondances

7. Principaux points discutés à la table de la M.R.C.

Monsieur le maire fait part de certains dossiers discutés à la table de la M.R.C. de la Côte-de-Beaupré lors de la dernière assemblée de conseil.

- Pas de réunion

8. Rapport du comité de loisirs, comité consultatif d'urbanisme, Régie d'assainissement des eaux

Loisirs (Michel Laberge)

- Inscription en cours pour les activités des loisirs ;
- La Fête de l'hiver aura lieu le 1^{er} février 2020 au centre des loisirs ;

20-01-9907

Autorisation de dépenses pour la fête de l'hiver

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil municipal de l'Ange-Gardien autorise une dépense de 5000\$ pour l'organisation et la

réalisation de la Fête de l'hiver qui a eu lieu le 1^{er} février 2020, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Comité consultatif d'urbanisme

Pas eu de réunion

Régie d'assainissement des eaux (Roger Roy)

- Entente avec la Municipalité de Château-Richer pour l'entretien des postes de pompage ;
- Deux nouveaux camions de service pour la RAEU sont sur la route ;

9. Adoption du règlement #19-667 modifiant le règlement de zonage #16-642 de façon à agrandir la zone H-122 à même une partie de la zone C-121

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le premier projet de règlement le 4 novembre 2019 ;

ATTENDU QUE le conseil a tenu le 2 décembre 2019, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement ;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté à l'assemblée du 2 décembre 2019 sans modification ;

20-01-9908

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, que le conseil adopte le règlement #19-667 modifiant le règlement de zonage #16-642, de façon à agrandir la zone H-122 à même une partie de la zone C-121.

10. Octroi de contrat pour le projet d'aménagement et de construction aux loisirs

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer une mise à jour du projet d'aménagement et de construction d'un bâtiment aux loisirs afin de déposer une demande d'aide financière ;

ATTENDU QU'une demande de prix a été effectuée auprès de trois firmes ;

20-01-9909

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que la municipalité de L'Ange-Gardien octroi le contrat à la firme Stantec pour la mise à jour du projet d'aménagement et de construction d'un bâtiment aux loisirs afin de déposer une demande d'aide financière, pour un coût de 8500\$ plus taxes, et un coût de 2950\$ plus taxes pour la firme DG3A, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

11. Projet de loi n 48 – fiscalité agricole

CONSIDÉRANT le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi n° 48, *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles*;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole;

CONSIDÉRANT QUE le projet aurait un impact direct important sur les finances des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux;

CONSIDÉRANT QUE pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions;

20-01-9910

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, **APPUYÉ PAR** Roger Roy, conseiller, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,** **QUE** la Municipalité de L'Ange-Gardien :

- **EXPRIME** son désaccord avec le projet de loi n° 48 dans sa forme actuelle;
- **DEMANDE** au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale; au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, au (à la) ministre régional(e), aux députés, ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités.

12. Deuxième période de questions

13. Divers

1 Dépôt de document

La directrice générale dépose au conseil l'état comparatif de dépenses au 31 décembre 2019

2 Démission et appel de candidatures pour un contremaître des travaux publics

20-01-9911

IL EST PROPOSÉ PAR Michel aberge, conseiller, que la Municipalité de L'Ange-Gardien accepte la démission de M Patrick Mainville, au poste de contremaître des travaux publics et qu'elle effectue un appel de candidatures pour combler ce dernier, **APPUYÉ PAR** Simon Marcoux, conseiller, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.**

14. Levée ou ajournement de la séance

Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.

20-01-9912

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que la présente séance soit levée, il est 20h10, **APPUYÉ PAR** Chantale Gagnon, conseillère, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.**

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

Pierre Lefrançois, Maire

Lise Drouin, Secrétaire-trésorière/Directrice Générale